



Commission des Pétitions
Commission de la Santé et des Sports

Procès-verbal de la réunion du 23 février 2022

Ordre du jour :

1. Débat public :

Pétition publique n°2078 - Egalisation des mesures „CovidCheck" à l'ensemble de la population

et

Pétition publique n°2011 - Tests PCR gratuit aux résidents

2. Conclusions des commissions

*

Présents : Mme Nancy Arendt épouse Kemp, M. André Bauler, M. Frank Colabianchi, M. Mars Di Bartolomeo, M. Paul Galles, Mme Chantal Gary, M. Max Hahn remplaçant M. Gusty Graas, M. Jean-Marie Halsdorf, M. Marc Hansen, M. Max Hengel, M. Jean-Paul Schaaf, M. Carlo Weber remplaçant Mme Simone Asselborn-Bintz, membres de la Commission des Pétitions

Mme Nancy Arendt épouse Kemp, M. Gilles Baum, Mme Francine Closener, M. Mars Di Bartolomeo, M. Jeff Engelen, Mme Chantal Gary, M. Max Hahn remplaçant M. Gusty Graas, M. Jean-Marie Halsdorf, M. Marc Hansen, M. Max Hengel, M. Claude Lamberty, Mme Josée Lorsché, membres de la Commission de la Santé et des Sports

Mme Paulette Lenert, Ministre de la Santé

M. Fernand Etgen, Président de la Chambre des Députés

Pétitionnaires (Pétition publique 2078) : M. Alexandre Dombrat, M. Stéphane Bignoli

Pétitionnaires (Pétition publique 2011) : M. Celestino Fecchi, M. Antonio Doronzo

M. Joé Spier, de l'Administration parlementaire

Excusés : Mme Simone Asselborn-Bintz, M. Marc Goergen, M. Gusty Graas, M. Fernand Kartheiser, Mme Lydia Mutsch, membres de la Commission des Pétitions

Mme Nathalie Oberweis, observateur délégué

M. Sven Clement, M. Gusty Graas, Mme Martine Hansen, Mme Carole Hartmann, Mme Cécile Hemmen, M. Georges Mischo, Mme Nathalie Oberweis, M. Marc Spautz, M. Claude Wiseler, membres de la Commission de la Santé et des Sports

M. Sven Clement, observateur délégué
Mme Nathalie Oberweis, observateur délégué

*

Présidence : Mme Nancy Arendt épouse Kemp, Présidente de la Commission des Pétitions

*

1. Débat public :

Pétition publique n°2078 - Egalisation des mesures „CovidCheck" à l'ensemble de la population

et

Pétition publique n°2011 - Tests PCR gratuit aux résidents

Débat relatif à la pétition 2078

Allocution de Monsieur le Président de la Chambre des Députés

Le Président de la Chambre des Députés, Monsieur Fernand Etgen, souhaite la bienvenue aux pétitionnaires, à Madame la Ministre de la Santé, aux députés et aux spectateurs qui suivent dans les tribunes, sur ChamberTV ou sur le site internet de la Chambre, le débat de ce jour. Monsieur le Président constate que les deux pétitions à l'ordre du jour traitent des mesures de lutte contre la pandémie et il souligne l'importance de débattre des éléments des pétitions au sein de la Chambre des Députés. Lors de l'actuelle réunion seront discutées deux pétitions publiques, à savoir d'abord la pétition publique 2078 et ensuite la pétition publique 2011, avant que les députés tirent des conclusions à la suite de l'audition des pétitionnaires.

Le début de la réunion est consacré à la pétition 2078 qui exige l'égalisation des mesures « CovidCeck » à l'ensemble de la population.

Allocution de Madame la Présidente de la Commission des Pétitions

La Présidente de la Commission des Pétitions, Madame Nancy Arendt, remercie Monsieur le Président de la Chambre qui, par sa présence, témoigne de l'importance accordée par le parlement aux pétitions publiques. Elle remercie encore les pétitionnaires qui ont accepté que leur débat soit organisé dans le cadre d'une seule réunion. Le débat aura lieu en langue luxembourgeoise et Madame la Présidente

remercie particulièrement l'initiateur de la pétition 2078 de l'effort qu'il fait en tant que francophone pour s'exprimer en luxembourgeois.

Madame la Présidente de la Commission des Pétitions félicite les auteurs de la pétition 2078 qui ont réussi à collecter 5.807 signatures. Leur pétition vise à supprimer des discriminations entre personnes vaccinées et non-vaccinées en supprimant le « CovidCheck » ou en appliquant des tests PCR gratuits à l'ensemble de la population. L'oratrice relève que les pétitionnaires pensent que les vaccinations n'évitent pas les contaminations au Covid 19. Madame la Présidente assure que la Chambre et le Gouvernement sont sensibles aux points de vue exprimés par les pétitionnaires et les citoyens.

Quant au déroulement du débat, Madame la Présidente précise que les pétitionnaires disposent de 10 minutes pour exposer leurs revendications, qu'il y aura ensuite un échange de vues avec les députés qui va durer 30 minutes, qu'ensuite le Gouvernement disposera de 10 minutes pour expliquer son point de vue et que les pétitionnaires disposent finalement de 5 minutes pour leur mot de la fin. Le huis clos au cours duquel les députés vont tirer les conclusions aura lieu à la suite du second débat public, consacré à la pétition 2011.

Intervention des pétitionnaires

L'initiateur de la pétition publique 2078, Monsieur Alexandre Dombrot, remercie le parlement pour l'occasion de s'exprimer dans le cadre du présent débat public et il remercie les signataires de la pétition qui sont à la base de cette possibilité. L'orateur rappelle qu'il a introduit sa demande de pétition publique en octobre 2021 et il souligne que depuis lors on en est à la quatrième version modifiée de la loi anti-Covid 19. Monsieur le pétitionnaire estime que les mesures de lutte contre le Covid ont amené une division de la société et il souligne l'importance d'être solidaire avec l'ensemble de la population. Monsieur le pétitionnaire demande à présent la suppression de toutes les mesures de lutte contre le Covid. Quant au « CovidCheck », l'orateur pense que la question de savoir si cette mesure particulière a fonctionné ou non est une question qui est dépassée par l'évolution du virus. A présent, on fait face au variant Omicron. Les chiffres des infections sont en augmentation. Il serait fort hasardeux, suivant l'orateur, de mesurer l'impact du « CovidCheck » au vu de cette évolution.

Monsieur le pétitionnaire souligne que le nombre de décès n'a pas explosé avec le variant Omicron et que les hôpitaux ne sont pas non plus surchargés. Par contre, un nombre important de personnes sont en quarantaine, ce qui représente un risque pour l'économie. L'orateur répète qu'à son entendement, il convient à présent de supprimer les mesures de lutte contre le Covid, le variant Omicron ne représentant pas une menace pour le fonctionnement des hôpitaux. L'orateur se réfère encore à d'autres pays qui ont prévu des dates pour l'ouverture, c'est-à-dire pour la suppression des mesures de lutte contre le Covid.

Monsieur le pétitionnaire Stéphane Bignoli explique qu'il est professeur d'éducation physique et il plaide en faveur d'une activité physique soutenue pour fortifier le système immunitaire. L'orateur constate que lors du *lockdown*, surtout les enfants ont eu des difficultés. Le fait de ne plus pouvoir exercer une activité physique au sein d'un club sportif si l'on n'était pas vacciné est ressenti par le pétitionnaire comme contre-productif. Il aurait préféré que les gens aient été encouragés à pratiquer un effort physique. L'orateur préconise l'abolition rapide des mesures en place. Il dénonce un climat oppressant qui, selon lui, force les gens au conformisme. L'orateur soulève encore la question de la protection des données à cet endroit. Il demande quelle est l'influence des mesures en place sur la santé mentale et, partant, sur la santé

physique. L'orateur craint qu'il y ait des séquelles psychosomatiques et que le système immunitaire soit affaibli. Ensuite, Monsieur le pétitionnaire rappelle des constats de l'OMS et du Statec, suivant lesquels la violence envers les femmes a augmenté et la santé psychique des enfants s'est détériorée pendant la pandémie.

Finalement, l'orateur exige de s'opposer à ce qu'il considère être un discours de peur. Il préconise la suppression des mesures de lutte contre la pandémie.

Madame la Présidente remercie les pétitionnaires pour leur prise de position qu'elle estime être plus extensive que le texte même de leur pétition.

Monsieur le Député Marc Hansen est étonné car les arguments du pétitionnaire Alexandre Dombrat sont fondés sur le variant Omicron et ne reflètent pas la pétition à débattre. Concernant les réflexions relatives aux efforts physiques, l'orateur approuve l'idée qu'il est toujours bénéfique de se mouvoir. Il souligne toutefois l'importance de l'observation des règles de distanciation qui étaient plus importantes encore lorsque l'on ne disposait pas d'un vaccin. L'orateur fait remarquer que les activités sportives ont pu reprendre par la suite.

Le sujet de la santé mentale est toujours important, souligne Monsieur le Député, et il faut en effet considérer des mesures qui amoindrissent l'impact de telles séquelles.

Quant à l'argument contenu dans la pétition, suivant lequel les vaccinations ne constitueraient pas une protection contre les infections et la transmission du virus, Monsieur le Député renvoie au fait qu'il devient beaucoup moins probable de s'infecter ou d'infecter autrui si l'on est vacciné.

Quant aux stratégies de tests, l'orateur signale qu'à côté de leur importance, il faut être conscient qu'un test rapide antigénique n'est autre chose qu'une image instantanée. Le risque étant moins élevé si les personnes testées sont également vaccinées.

Monsieur Stéphane Bignoli explique que les pétitionnaires ne sont pas des experts en médecine, mais qu'ils suivent les informations disponibles relatives à la pandémie et aux variants. L'orateur répète qu'à son entendement le variant Omicron est certainement plus contagieux et finira par infecter tout un chacun, qu'il soit vacciné ou non. Le pétitionnaire est d'avis que le discours ambiant est plus nocif qu'une infection à l'Omicron qui, elle, ne durera que quelques jours.

Madame la Présidente rappelle que le délai de signature d'une pétition est de 42 jours et qu'en effet, pendant un tel laps de temps, il y a eu des évolutions. Elle estime qu'il est pertinent d'en tenir compte lors d'un débat public.

Monsieur le Député Jean-Paul Schaaf relève les deux revendications contenues dans la pétition, à savoir la suppression du « CovidCheck » et le remboursement des tests qui devraient être requis pour tout le monde. Quant à la deuxième revendication, l'orateur donne à considérer qu'elle est en pratique impossible à réaliser et il aimerait savoir de la part des pétitionnaires s'ils entendent maintenir cette revendication des tests pour tout un chacun.

Monsieur Alexandre Dombrat estime que des personnes vaccinées peuvent s'infecter, d'où il faut exiger des tests pour tout un chacun. L'orateur estime encore que même s'il y a aujourd'hui un nombre plus élevé de personnes infectées, cela ne signifie pas pour autant que la situation se serait aggravée.

Madame la Député Josée Lorsché fait remarquer que chacun soutient la promotion de l'exercice physique et des sports. Elle donne à considérer que les associations sportives ont bénéficié d'un important soutien. L'oratrice estime que les vaccinations ont eu un impact favorable sur la situation d'ensemble et elle demande aux pétitionnaires s'ils voient les risques qui peuvent surgir lorsque l'on laisserait tomber toutes les mesures de protection contre le virus.

Monsieur Stéphane Bignoli estime que la question posée est difficile. Il ne veut pas se fixer mais il pense qu'il convienne de regarder vers d'autres pays et leurs expériences. L'orateur répète sa conviction que les informations relatives à la pandémie oppriment les gens et que ces informations revêtent un caractère manipulateur. Le pétitionnaire exige que cela cesse.

Monsieur le Député André Bauler donne à considérer qu'avec le développement du variant Omicron, l'on a vu que de nombreux services, que ce soient les transports ou l'enseignement, n'ont pas pu être maintenus normalement. Il demande aux pétitionnaires ce qu'il en aurait été si les mesures avaient été supprimées.

Monsieur Alexandre Dombrot estime que les statistiques démontrent que les pays n'appliquant pas de mesures de lutte contre le Covid ne vivent pas de situations plus préoccupantes que ceux qui appliquent des mesures de protection. Dans l'ensemble, l'orateur est convaincu que les mesures n'ont plus de sens car le variant Omicron semble se transmettre à tout un chacun.

Monsieur Stéphane Bignoli cite en exemple la Suède qui poursuit une politique de lutte fort laxiste et qui, après une explosion des contaminations au départ, semble avoir retrouvé un seuil d'infections comparable à celui d'autres pays, estime l'orateur.

Monsieur le Député Mars Di Bartolomeo remercie les pétitionnaires pour la façon dont ils ont présenté leurs revendications. L'orateur estime que c'est bien de cette manière qu'il convient de débattre.

L'orateur constate que les revendications des pétitionnaires ont évolué par rapport aux revendications initialement contenues dans le texte de leur pétition. En effet, la revendication des pétitionnaires aujourd'hui consiste à exiger la suppression de toutes les mesures de lutte contre la pandémie. Monsieur le Député estime que la Commission des Pétitions est certainement ouverte à considérer l'évolution des positions.

Monsieur le Député donne encore à considérer que les mesures de lutte contre la pandémie n'ont jamais été des mesures dont la finalité aurait consisté à aller à l'encontre de la population, mais leur finalité consistait à combattre le virus. Tel fut le souci de la Chambre des Députés et l'orateur estime qu'il y a eu un grand soutien pour la campagne de vaccination. L'orateur relève encore que les discussions au sein de la Chambre des Députés ne sont pas figées et s'adaptent à l'évolution du virus et de la situation pandémique. L'orateur aimerait savoir de la part des pétitionnaires qui ont modifié leurs revendications initiales s'ils sont contre les vaccinations, d'une part, et s'ils sont contre les mesures de protection, d'autre part.

Monsieur Stéphane Bignoli répond que les pétitionnaires sont contre les mesures de protection. Ils ne sont pas contre les vaccinations, en tout cas lorsqu'il s'agit de vacciner des personnes vulnérables. Toutefois, les pétitionnaires refusent une obligation vaccinale et plaident en faveur de décisions individuelles et personnelles à l'égard d'une vaccination.

Monsieur le Député Mars Di Bartolomeo fait remarquer qu'il n'y a, à l'heure actuelle, pas d'obligation vaccinale.

Monsieur Stéphane Bignoli espère que surtout les personnes vulnérables seront largement informées afin de permettre à tout un chacun de faire ses choix en connaissance de cause. L'orateur admet que les vaccinations peuvent protéger les gens contre une évolution grave de la maladie.

Intervention de Madame la Ministre de la Santé

La Ministre de la Santé, Madame Paulette Lenert, constate pour sa part que la situation a en effet évolué. La question peut dès lors se poser de savoir s'il est judicieux ou non de lever des mesures de protection au regard des effets du variant Omicron. C'est une question que les autorités sanitaires et les responsables politiques sont en train d'étudier. Madame la Ministre souligne que les autorités ont toujours eu le souci de définir des mesures modérées, dans le respect d'un bon équilibre entre protection et normalité.

L'oratrice constate que le Grand-Duché n'est pas le premier pays à relâcher ses mesures de protection. La ligne poursuivie par le Luxembourg est de pratiquer une grande flexibilité afin d'agir par rapport au moment le plus adéquat. Si l'on supprimait les mesures de protection trop tôt, on risquerait d'en faire les frais. Or, il est un fait que le Luxembourg connaît une meilleure situation relative à la surmortalité due au coronavirus que bon nombre d'autres pays. Madame la Ministre constate que l'on peut s'apercevoir qu'Omicron ne mène pas à une surcharge des structures hospitalières. Les autorités, dès lors, évaluent maintenant les prochaines étapes vers une plus grande liberté. Madame la Ministre donne encore à considérer dans ce contexte l'exemple du Danemark, où les autorités ont aboli des mesures de protection en automne, et où les chiffres des infections ont ensuite explosé, si bien que ce pays fut ensuite contraint à réintroduire des mesures sévères. Madame la Ministre pense qu'il est important de ne pas s'engager dans un parcours sinueux de mesures et de contre-mesures.

L'objectif des autorités luxembourgeoises est de se préparer à la situation à laquelle on devrait faire face à l'automne prochain. L'oratrice est consciente qu'il s'agit d'un difficile discours qui se situe entre la prudence et le risque d'affoler les gens. Il faut évoluer vers plus de libertés sans verser pour autant dans l'insouciance, souligne Madame la Ministre.

Par ailleurs, Madame la Ministre tient à préciser que les personnes vaccinées ne deviennent pas aussi gravement malades que les personnes non-vaccinées. Elle constate encore que le variant Omicron se répand deux fois plus rapidement parmi les non-vaccinés que parmi les personnes vaccinées.

Madame la Ministre souligne qu'il n'est pas l'intention des autorités de brimer les gens. Elle réaffirme l'importance de la prévention.

Intervention finale des pétitionnaires

L'initiateur de la pétition, Monsieur Alexandre Dombrat, réaffirme que l'objectif poursuivi par les pétitionnaires est la suppression des mesures de lutte contre la pandémie. Il concède que la situation, sans les mesures, pourrait éventuellement évoluer moins favorablement, mais il estime aussi que les mesures sont devenues superflues si l'on considère les séquelles psychiques et l'impact sur l'économie. L'orateur demande que l'on mette une fin au climat d'angoisse, notamment en

communicant d'une autre manière les chiffres relatifs à la pandémie. Monsieur le pétitionnaire demande que l'on permette de nouveau que des contacts sociaux aient lieu. Il souligne l'importance de la culture et des sports.

Monsieur le pétitionnaire constate que l'on peut se faire vacciner, mais qu'il importe également de respecter le choix de ceux qui s'en abstiennent. Quant aux masques, l'orateur pense qu'ils suscitent de l'angoisse. Si l'on venait à réduire les tests et à les limiter aux tests qui doivent confirmer une infection, le cas échéant, l'on aura certes des résultats démontrant un nombre plus important d'infections. Mais l'orateur est d'avis que ce n'est pas une circonstance déterminante et il plaide dans ce contexte à ce que la société arrive à adopter un autre point de vue.

Madame la Présidente pense qu'il appartient au monde politique d'écouter les arguments avancés par les pétitionnaires et de prendre des décisions en connaissance des réalités scientifiques.

Monsieur le Député Mars Di Bartolomeo pense pour sa part qu'il peut y avoir un terrain d'entente si l'on considère qu'il soit judicieux de supprimer des mesures aussi tôt que possible.

Débat relatif à la pétition 2011

Allocution de Monsieur le Président de la Chambre des Députés

Le Président de la Chambre des Députés, Monsieur Fernand Etgen, souhaite la bienvenue aux pétitionnaires de la pétition publique 2011. L'orateur constate que cette pétition a récolté 5.207 signatures qui ont été validées par les services de l'administration parlementaire. Monsieur le Président relève que l'objet de la pétition est d'offrir des tests PCS gratuits aux résidents.

Allocution de Madame la Présidente de la Commission des Pétitions

La Présidente de la Commission des Pétitions, Madame Nancy Arendt, remercie les pétitionnaires d'avoir patienté pendant le débat précédent sur la pétition 2078. Elle remercie particulièrement les pétitionnaires d'avoir accepté de tenir leur débat lors d'une même réunion regroupant deux débats à sujets comparables, ce qui facilite grandement l'organisation de tels débats. Toutefois, Madame la Présidente souligne qu'il y a d'importantes nuances qui distinguent les deux pétitions publiques à l'ordre du jour de la présente réunion. Elle souligne que la pétition 21011 revendique des tests PCR gratuits pour les résidents, même s'il n'y a pas de symptômes ou lorsque l'on ne dispose pas d'une ordonnance médicale. Un des arguments avancés par les pétitionnaires étant de faciliter ainsi la participation à la vie de société et de permettre à nouveau aux gens de voyager.

Madame la Présidente souligne que la Chambre des Députés et le Gouvernement sont dès à présent à l'écoute des pétitionnaires. Elle résume encore brièvement le déroulement prévu pour ce débat.

Intervention des pétitionnaires

L'initiateur de la pétition 2011, Monsieur Celestino Fecchi, remercie les députés pour l'occasion de s'exprimer au parlement et il remercie les nombreux signataires de sa pétition.

Monsieur le pétitionnaire a le souci d'expliquer qu'il est le père de trois enfants et qu'il

travaille comme moniteur des sports à la Ville de Luxembourg. C'est dans cette qualité d'ailleurs qu'il a eu l'occasion de rencontrer de nombreux gens et de se rendre compte que les tests payants constituent un poids financier pour certains qui n'ont pas nécessairement les moyens de se les offrir. L'orateur craint que le fait de rendre les tests anti-Covid payants mène vers une division de la société et il se réfère dans cette appréciation également à l'avis de la Commission consultative des droits de l'Homme. L'orateur estime qu'il faut éviter une telle discrimination, surtout si des gens doivent se faire tester qui n'ont pas d'autre choix.

Quant aux tests anti-Covid, l'orateur estime qu'ils permettent de réaliser un contrôle supplémentaire qui est bénéfique, surtout pour les personnes vulnérables.

Monsieur le pétitionnaire désire avoir une plus grande équité sociale et il désire intensifier l'activité des tests afin de garantir une meilleure sécurité par ce moyen.

Monsieur le pétitionnaire considère que les tests PCR sont le standard de référence et permettent de surveiller l'évolution épidémiologique avec une assurance quasi-totale quant aux résultats observés.

L'orateur rappelle encore le *large scale testing* qu'il estime important pour surveiller l'état de santé d'une très large partie de la population et pour détecter les cas asymptomatiques. Le bilan de cette politique est favorable. Les tests rapides antigéniques constituent selon le pétitionnaire un complément fort appréciable, mais l'orateur donne à considérer que ces derniers tests sont peu fiables et dépendent de trop nombreux facteurs d'erreur. Il cite l'institut allemand « Paul Ehrlich » qui a constaté pour de nombreux sets de tests antigénique qu'ils ne sont pas suffisamment fiables.

L'orateur évoque encore le coût des différents tests, constatant que les tests PCR sont nettement plus onéreux que les tests rapides. Il salue l'initiative de la Ville de Luxembourg qui avait offert des tests à prix modestes à ses employés. L'orateur évoque encore un sondage rapide du quotidien « l'Essentiel », suivant lequel 68 pour cent des personnes ayant participé à ce sondage se sont exprimées en faveur de tests gratuits. Monsieur le pétitionnaire explique encore que certains pays, dont notamment le Danemark, offrent des tests gratuits. Il y va du respect des minorités, estime le pétitionnaire. Il y va aussi de la nécessité de tout mettre en œuvre pour combattre efficacement le virus et sa propagation. Monsieur le pétitionnaire n'admet pas que la majorité des gens paient les frais pour une minorité. Il donne encore à considérer qu'en ce qui concerne l'approche pour amener les gens à se comporter de manière responsable, c'est le dialogue et la faculté de convaincre par des arguments qui doivent primer au lieu de recourir à des contraintes.

Monsieur le pétitionnaire souligne l'importance d'obtenir des taux de vaccination élevés. Il considère d'ailleurs que le Luxembourg tient à cet égard une position enviable. L'orateur souligne la tolérance et le respect dont fait preuve la population luxembourgeoise. Monsieur le pétitionnaire constate que les responsables politiques n'ont pas simplement copié les actions de l'étranger. Il espère que l'on arrivera à un renforcement de la solidarité au sein de la société.

Concernant les vaccinations, Monsieur le pétitionnaire estime qu'il s'agit d'un élément important parmi d'autres pour lutter contre la pandémie, mais qu'il convient encore d'avoir recours à d'autres mesures. L'orateur revendique des tests PCR gratuits et un *large scale testing* afin de court-circuiter la propagation du virus et de permettre de détecter suffisamment rapidement de nouveaux variants.

Échange de vues

Monsieur le Député Marc Hansen fait remarquer que le *large scale testing* fut la seule solution pour endiguer la propagation du virus avant qu'on disposait d'un vaccin. Ce fut en effet un bon moyen pour ralentir les contaminations. Or, il faut se demander si une telle approche est encore judicieuse du moment que l'on dispose de vaccins. L'orateur donne à considérer que des tests à une aussi grande échelle nécessitent d'importants moyens financiers et humains. Il relève également qu'il n'est pas aisé de disposer de tests PCR en nombre suffisant. Monsieur le Député pense qu'il faut recourir à une mixité de tests PCR et de tests rapides antigéniques. L'orateur demande aux pétitionnaires s'ils estiment qu'il faudra remplacer les tests antigéniques rapides par des tests PCR.

Monsieur Celestino Fecchi concède qu'il n'est pas possible de faire un test PCR tous les deux jours. Il convient qu'une combinaison entre les deux formes de tests est nécessaire, mais il souligne qu'il estime qu'il est important que l'on puisse faire un test PCR plusieurs fois par mois. Il s'agit, aux yeux du pétitionnaire, d'une question de solidarité et d'un moyen probant permettant d'avoir des activités en famille ou d'entreprendre des voyages.

L'orateur pense également que pour arriver à interrompre les infections dans une population, les tests PCR sont à même de fournir des données utiles et fiables et permettent de plus de détecter assez tôt de nouveaux variants.

Monsieur le Député Mars Di Bartolomeo remercie les pétitionnaires pour leur façon de mener le présent débat. Il remercie particulièrement l'initiateur de la pétition pour le soutien qu'il a donné de par son activité professionnelle aux gens au cours de la pandémie. Il s'agit, d'après l'orateur, d'un engagement solidaire.

Monsieur le Député précise ensuite que les tests vont jouer un rôle différent au fur et à mesure où il y aura des ouvertures et un retrait de certaines mesures de protection. L'orateur souligne que les tests PCR seront le moyen approprié pour confirmer des situations suspectes.

Partant, Monsieur le Député pense que la revendication principale des pétitionnaires va connaître une évolution dans le temps.

Finalement, Monsieur le Député remercie les pétitionnaires de ne pas avoir minimisé les efforts entrepris par les autorités publiques dans leur lutte contre le virus. L'orateur salue l'approche nuancée dont font preuve les pétitionnaires.

Madame la Députée Josée Lorsché rappelle que la Chambre des Députés soutient les activités sportives et que, dans un esprit de solidarité, on est loin de laisser pour compte des minorités. Or, la pandémie comporte aux yeux de Madame la Députée le risque de recourir à un moment ou à un autre à des triages pour soigner des patients. Ce fut déjà le cas dans certains autres pays. Face à un tel risque, Madame la Députée constate que l'on peut tester autant que possible la population, mais on ne saurait pas complètement éviter par un tel moyen que les gens tombent malade. Elle conclut qu'il vaut dès lors mieux miser sur la vaccination. L'oratrice craint que si l'on essaie de communiquer les priorités d'une action de lutte contre le virus, le poids des tests risque d'avoir un effet contre-productif quant à la perception des gens.

Monsieur Antonio Doronzo, qui accompagne l'initiateur de la pétition, précise qu'une comparaison entre vaccinations et tests à grande échelle n'est pas l'objet poursuivi par les pétitionnaires, qui d'ailleurs ne remettent pas en question la nécessité des vaccinations. L'orateur cite l'exemple d'Israël, qui a ouvert sa banque de données

relative aux tests et il demande comment le Luxembourg entend utiliser les données dont il dispose à présent. L'orateur estime qu'une approche de tests à large échelle sur le variant Omicron aurait le bénéfice de disposer par la suite d'une nouvelle banque de données que l'on pourrait partager pour effectuer des études. Monsieur le pétitionnaire répète que la vaccination est le premier et le plus important grand pas contre le coronavirus.

Monsieur Celestino Fecchi concède qu'une stratégie de tests fournit des images instantanées. Il souligne cependant qu'elle permet aussi de détecter des infections et d'interrompre des voies de transmission en imposant une quarantaine aux personnes concernées. Partant, les tests sont plus qu'une simple image instantanée. Face au risque d'apparition d'un nouveau variant vers les mois d'automne, le pétitionnaire souligne l'importance des vaccinations et également l'importance de disposer d'une stratégie de tests. Or, si un test est payant, il y aura moins de gens qui vont se faire tester.

Madame la Députée Josée Lorsché demande quel devrait être le cas échéant la fréquence de ces tests et avec quels moyens en personnel pourrait-on y parvenir.

Monsieur Celestino Fecchi considère qu'il appartient aux experts du Ministère de la Santé de déterminer la fréquence de tests la plus utile. Par ailleurs, l'orateur estime qu'il faut endosser le coût d'une telle démarche et il est convaincu que cela est possible, pour autant qu'il existe la volonté de le faire.

Madame la Présidente rappelle que Monsieur Fecchi avait suggéré au cours du débat de procéder une à deux fois par semaine à un test. L'oratrice rappelle qu'il existe une analyse du *large scale testing* et elle pose la question de savoir si l'on dispose des moyens financiers et humains ainsi que d'un nombre de tests PCR suffisant pour s'engager dans une telle voie.

Intervention de Madame la Ministre de la Santé

Madame la Ministre Paulette Lenert se réjouit de l'appréciation des pétitionnaires suivant laquelle les tests PCR sont le standard de référence. L'oratrice en conclut que les messages que les autorités sanitaires ont essayé de donner ont été bien compris.

Madame la Ministre souligne toutefois que depuis le *large scale testing* au début de la pandémie, la situation a évolué. Au départ, il n'y avait pas d'autre moyens que de recourir à des tests à très grande échelle. Cela permettait de détecter les infections et d'interrompre les voies de transmission du virus. Depuis lors, on dispose de vaccins et on observe à leur suite des symptômes moins graves si les gens sont tout de même contaminés. Face à cette réduction du risque, il convient de se demander dans quelle mesure l'on peut défendre un important investissement dans une stratégie de tests à grande échelle. A présent, les tests PCR sont devenus un instrument de diagnose. A présent, on a recours aux analyses effectuées au niveau des stations d'épuration pour recevoir une information complète et fiable sur la situation épidémiologique. Madame la Ministre donne encore à considérer qu'il s'agit de toujours évaluer la balance entre les risques encourus et les investissements pour enrayer des risques. L'oratrice explique que les stratégies de tests mobilisent un nombre important de personnel. Par ailleurs, le besoin en personnel pour effectuer les vaccinations est aussi très important.

L'oratrice explique qu'il est toujours possible de réactiver le *large scale testing*. Or, à présent, elle estime qu'une telle stratégie est disproportionnée par rapport aux ressources qu'il faudrait mettre en œuvre pour la réaliser. Les tests PCR continuent cependant à être utilisés pour tester les personnes vulnérables, notamment les

pensionnaires des maisons de retraite et de soins.

Concernant les études et les enseignements à tirer des mois de la pandémie, Madame la Ministre se réfère aux travaux de la *task force* et précise qu'il y a une évaluation externe en cours pour analyser les différentes phases de cette épidémie. L'oratrice signale que certains pays étrangers s'intéressent déjà aux résultats de cette démarche.

Intervention finale des pétitionnaires

L'initiateur de la pétition 2011, Celestino Fecchi, souligne qu'il lui importe personnellement que l'on ait un recours plus intensif à des tests. Il admet l'importance des vaccinations et d'autres mesures sanitaires, mais il souligne surtout qu'en vue de la survenance probable de nouveaux variants vers les mois d'automne, un nombre plus élevé de tests permettrait de mieux suivre l'évolution et d'interrompre des voies de transmission. Monsieur le pétitionnaire est convaincu qu'une réactivation du *large scale testing* pourrait contribuer à mettre fin à la pandémie.

Madame la Présidente remercie les pétitionnaires et souligne que l'objet des pétitions est d'adresser des revendications et des suggestions au monde politique.

2. Conclusions des commissions

Les députés constatent que les commissions parlementaires compétentes, et notamment la Commission de la Santé et des Sports, ont depuis le début de la pandémie eu le souci de définir des mesures qui permettent d'observer le difficile équilibre entre la protection de la population et la sauvegarde des libertés fondamentales. Cet exercice tient compte d'une étroite surveillance des paramètres et des évolutions successives liées à la situation épidémiologique. Les députés remercient les pétitionnaires pour leurs réflexions et arguments qui seront considérés au sein du parlement lors de l'élaboration de nouvelles adaptations à apporter aux lois anti-Covid 19. Plus particulièrement, les réflexions relatives aux séquelles psychiques sont à considérer lors de l'arbitrage entre les mesures protectrices et d'éventuelles pas d'ouverture. Les députés encouragent en outre le Gouvernement à suivre de près d'éventuelles avancées technologiques, d'une part, et du droit communautaire, d'autre part, pour améliorer la disponibilité des systèmes de tests au coronavirus.

Luxembourg, le 13 avril 2022

Procès-verbal approuvé et certifié exact